

# Élections législatives 2024

28 mars 2024

**Quand ? Dimanche 30 juin et dimanche 7 juillet 2024 de 8h à 18h.**

**Quoi ?** Ces élections sont destinées à élire les 577 **députés** qui siégeront à l'Assemblée Nationale pour 5 ans.

Les députés sont élus au scrutin direct universel majoritaire uninominal à deux tours par circonscription.

Pour être élu au premier tour, il faut recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit.

Pour pouvoir se maintenir au second tour, un candidat doit obtenir au premier tour un nombre de voix au moins égal à 12,5% du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription.

**Quelle circonscription pour St Sébastien sur Loire ?** Notre commune dépend de la **4<sup>e</sup> circonscription** « Nantes Rezé ».

## Inscriptions listes électorales

Pour participer à ce scrutin, vous devez être inscrits sur les listes électorales. **Il n'est plus possible de s'inscrire sur les listes électorales (sauf rares exceptions énumérées [ici](#))**. Les listes électorales pour ces élections législatives seront celles arrêtées pour les élections européennes du 9 juin dernier, **décision gouvernementale conformément au code électoral**.

**Les jeunes qui deviendront majeur jusqu'à la veille du scrutin et qui ont fait le recensement citoyen** (Journée Défense et Citoyenneté), pourront voter dans la commune où il se sont faits recenser. Vous pouvez vérifier votre inscription sur [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr)

## Procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre au scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de votre entourage (même si cette personne vote dans une autre commune que la vôtre).

A noter que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le mandant (l'électeur qui donne la procuration) et le mandataire (l'électeur qui est désigné pour voter à sa place) ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même commune. En revanche, **le mandataire devra se rendre et voter dans le bureau de vote de la personne qui l'a mandaté**.

Chaque mandataire ne peut disposer que de deux procurations, dont une seule établie en France.

## Comment ?

1/ En ligne : **préremplir un formulaire Cerfa n°14952\*01A** en ligne sur <https://www.maprocuration.gouv.fr/>

2/ Sur papier en imprimant le formulaire

Il faudra notamment indiquer votre numéro national d'électeur et celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale. Vous devez également indiquer les nom, prénoms et date de naissance de l'électeur chargé de voter à votre place.

## Où ?

Dans tous les cas, vous devez vous rendre au commissariat de police nationale, 11 rue du Général de Gaulle à Saint-Sébastien-sur-Loire (avant 16 h le vendredi et fermé le samedi), à celui de Rezé, 8 allée de Touraine ou au tribunal d'instance de Nantes, avec votre pièce d'identité.

**Pensez à anticiper cette démarche pour être sûr que votre procuration arrive à temps en mairie.**

Lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

## Le jour J

**Les 17 bureaux de vote de la commune sont ouverts de 8h à 18h.**

### **ATTENTION !**

Les bureaux de vote **n°8 et n°9** sont transférés **salle de la Noë Cottée**, rue de la Noë Cottée.

## Résultats des élections législatives 2024

Les résultats complets des élections législatives du 30 juin 2024 pour la ville de Saint-Sébastien-sur-Loire sont à retrouver ci-dessous. Le pourcentage de participation est de 73,97 %

Sont arrivés en tête (% des suffrage exprimés):

- LAERNOES Julie (NFP) 43,67 % des voix
- AMADOU Aude (Renaissance) 27,51 % des voix
- PINEAU Gaëlle (RN) 18,14% des voix
- LUSSON Astrid (LR) 8,97% des voix
- PELLEGRINI Stéphane (LO) 1,01% des voix
- OLEON François 0,70% des voix
- GAUVIN Matthis 0 % des voix

## Contact

### **État civil-Population-Élections**

Hôtel de ville,

Place Marcellin Verbe

44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 32

[Écrire](#)



- [Contact](#)